

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 23 septembre 2015
à 12H00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

- 1 OCT. 2015

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 septembre 2015 à 12H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 23 septembre 2015
à 12H00 à La Roche Bernard

10 EAU POTABLE:

Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2014

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « *le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.* »

Ces deux rapports sont donc soumis au Conseil d'administration de l'IAV. **Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2014 sont les suivants :**

Chiffres clé :

- Volume d'eau brute pompé en Vilaine : 18 643 728 m³ ;
- Volume vendu aux collectivités clientes : 17 635 791 m³ (-1,73% par rapport à 2013) ;
- Volume prélevé depuis la nappe de Campbon : 588 490 m³ ;
- Volume maximal journalier produit à l'usine : 83 164 m³, le 13/08/2014 ;
- Répartition des ventes d'eau par Départements :

Département	Volume (m ³)	%
35	1 595 314	9,0
44	11 609 856	65,8
56	4 430 621	25,1
Total	17 635 791	100

- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 9 419 996,59 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 390 789,89 € H.T ;
 - o Part IAV : 5 197 679,14 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 831 527,56 € H.T ;

- Rendement des réseaux : 99,1% ;
- Prix moyen de l'eau livrée :
 - o 0,5342 € HT/ m³, soit 64,10 € HT/120 m³ ; (0.5377€ HT/m³) en 2013 soit 64.52€HT/120m³
 - Part IAV : 0,2947 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,1923 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,0472 € HT/m³ ;
 - o 0,5634 € TTC/ m³, soit 67,61 € TTC/120 m³ (0.5673€ HT/m³) en 2013 soit 68.08€HT/120m³
 - Part IAV : 0,3109 € TTC/m³ ;
 - Part Sepig : 0,2028 € TTC/m³ ;
 - Part Agence : 0,0497 € TTC/m³ ;
- Production de boues : 4 884 m³ avec une siccité moyenne de 19,8%, soit 970 tonnes de matières sèches.

Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 729 prélèvements ont été réalisés, pour 13 383 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Les teneurs en nitrate et en ammonium ont été inférieures aux moyennes observées depuis 1990 (avec un maximum mesuré à l'usine de 33 mg/l pour les nitrates et 0,11 mg/l en ammonium). Le pic de chlorures a été de 103 mg/l en fin d'été pour un maximum de 133 mg/l mesuré en 2013. Une pluviométrie estivale ayant permis de soutenir les débits d'étiage, et une gestion différente du barrage pour favoriser les chasses de fond par les vannes, ont permis de limiter les entrées d'eau salée via l'écluse. La teneur moyenne en Carbone Organique Total (COT) a été de 5,9 mg/l avec une pointe à 11 mg/l en novembre, conformes aux valeurs classiquement observées chaque année. Les concentrations en phosphore sont également dans la gamme des valeurs mesurées depuis 2009 (teneur moyenne de 0,14 mg/l en P₂O₅, avec une pointe à 0,62 mg/l) ;
- *Qualité de l'eau traitée* : 477 prélèvements ont été réalisés, pour 11 004 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité a été de 100%. Des dépassements ponctuels de référence de qualité ont été observés, sur la température (1 dépassement lors de la période estivale), le COT (3 dépassements, avec un maximum mesuré à 2,1 mg/l, pour une référence de qualité fixée à 2 mg/l) l'équilibre calco-carbonique (3 dépassements). Le changement de coagulant depuis fin 2012 (passage du sulfate d'alumine au chlorure ferrique) a permis de limiter fortement les dépassements de référence de qualité sur le COT (58 dépassements avaient été mesurés en 2012, avec une pointe à 3.4 mg/l) ;
- *Qualité de l'eau distribuée* : 277 prélèvements ont été réalisés, pour 5 078 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité a été de 100 % pour la microbiologie, et de 99,1 % pour les paramètres physico-chimiques. 1 non-conformité a été détectée sur les réseaux, au château de Kerrouault le 28 avril. Elle concerne le paramètre plomb : concentration mesurée à 29,5 µg/l pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l. Cette anomalie, très ponctuelle, est difficilement explicable et n'a pas été confirmée lors du recontrôle réalisé le 29 avril. Des dépassements ponctuels de référence de qualité ont été observés, concernant le COT (1 analyse à 3,1 mg/l le 14 août à Saint Avé), le manganèse (1 analyse à 64 µg/l le 12 juin à Caden, pour une référence de qualité fixée à 50 µg/l. Dépassement non confirmé lors du recontrôle réalisé le 23 juin), et la turbidité (3 dépassements, avec une pointe à 130 NFU mesurée le 23 octobre à Izernac, pour une référence fixée à 2 NFU. Les dépassements de turbidité sont liés à un dysfonctionnement du saturateur à chaux de l'usine à l'automne, et à une carbonatation de l'eau en citerne d'eau traitée).

- 1 OCT. 2015

Travaux d'urgence réalisés à l'usine :

En attendant sa restructuration complète, des travaux d'urgence ont été réalisés sur la filière de traitement de l'usine en 2014 : injection de lait de chaux en amont des filtres à sable, basculement de l'eau de chaux en fin de filière, doublement de la capacité de production de CO₂, travaux hydrauliques et électriques associés. L'objectif était de limiter la corrosivité liée à la présence de chlorures dans l'eau traitée, phénomène pouvant entraîner en fin d'été des décrochements de fer dans les canalisations de distribution les plus anciennes (problématique des « eaux colorées », observée en 2013 sur certains secteurs de la Baule et Saint Nazaire).

Les travaux ont été pris en charge par l'exploitant sans modification de l'économie du contrat (utilisation de lignes de crédit non utilisées sur les programmes de renouvellement et les travaux amélioratifs), pour un montant de 470 860 € HT.

Restructuration de la filière de traitement de l'usine de Férel :

L'avant-projet a été validé par le Conseil d'Administration de l'IAV en mars 2014, pour un montant prévisionnel estimé à 24,8 M€ HT. La consultation pour attribuer le marché de travaux est en cours : l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 octobre 2014. La notification du marché est envisagée fin 2015, et la réalisation programmée sur la période 2016 – 2022.

En préalable, les travaux de restructuration des canalisations situées à l'aval des bâches d'eau traitée ont été engagés en octobre 2014, pour un montant de 1,8 M€ HT. Ils seront réceptionnés à l'automne 2015.

Autres faits marquants :

- 19 septembre 2014 : organisation à l'usine des 5^{èmes} rencontres de la Vilaine. Le thème : « Qualité de l'eau dans nos réseaux de distribution » ;
- Réseaux : dévoiement du Feeder 56 sur un linéaire d'environ 300 mètres zone du Pentaparc à Vannes, pour permettre l'extension d'un bâtiment industriel. Le marché a été notifié fin 2014 et réceptionné en février 2015. Réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV, l'opération a été prise en charge financièrement à 49% par Vannes Agglomération, et à 51% par l'industriel concerné (société « Les Bagatelles Parfumées »).

Etat de la dette :

- Capital restant dû au 31 décembre 2014 : 7 274 333,94 € ;
- Epargne brute annuelle 2014 : 2 313 205,81 € ;
- Durée d'extinction de la dette à fin 2014 : 3.1 ans.

Compte annuel de résultats :

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constitutifs du Rapport Annuel du Délégué. Il est annexé au présent rapport, **et fait apparaître pour l'exercice 2014 un résultat net positif après impôts de 50 347 €.**

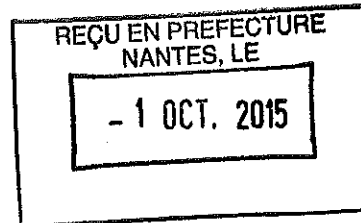
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué
- approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2014
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT





ANNEXE
Compte Annuel de Résultat d'Exploitation
– exercice 2014



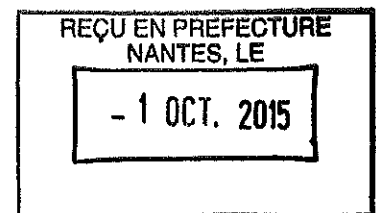
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU DREZET

COMPTE RENDU FINANCIER 2014

La production 2014 est légèrement inférieure à celle de 2013 : 17 635 791 m3 pour 17 947 886 m3 en 2013 soit -1,7 % en 2014

1- PRODUITS DE TRAITEMENT

Nature des produits	2014		2013
	Tonnes/an	Coût annuel	Coût annuel
Chlore	22	25 791	25 164
Chlorites	-	-	-
Polymères eau	3	7 695	7 081
Sulfate d'alumine	-	-	11 236
chloure ferrique	1 796	294 544	304 616
Chaux vive	720	117 283	118 358
Chaux éteinte	207	31 692	-
Gaz carbonique	525	68 383	57 584
Acide Phosphorique	-	-	-
Charbon actif en poudre	84	91 151	85 385
Régénération charbon	2	41 357	98 473
Polymères boues	7	18 792	17 358
Javel réseau	4	1 158	-
Consommables labo/ analyseurs - retraitement des déchets	-	6 495	755
Total produits traitement en € HT		704 339	726 008



2- ENERGIE ELECTRIQUE

USINE DU DREZET

	2014			2013
	PKw souscrite	Kw consommés	Part fixe	Part fixe + Consom
Hiver				
pointe				
Heure creuse	2310	2 909 498		
Heure pleine	2310	1 980 052	110 931	378 181
Eté				
Heure creuse	3000	4 695 371		
Heure pleine	3000	3 405 711	153 086	623 072
Ristourne plafonnement EDF				234 233
Total		12 970 632		885 147

SURPRESSEUR DE PONTROHELLO

	2014			2013
	PKw souscrite	Kw consommés	Part fixe + Conso	Part fixe + Conson
Heure pointe	8	560		
Heure pleine	250	72 503		
Heure creuse	250	35 556		
			12 489	15 983

EQUIPEMENTS RESEAUX

	2014	2013
Consommation		
	32 194	33 071

Total énergie électrique en € HT	882 819	934 201
---	----------------	----------------

3- PERSONNEL

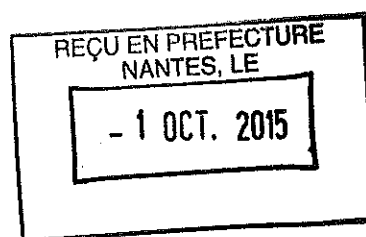
	2014		2013
	Nombre	Coût annuel	Coût annuel
Personnel encadrement		86 979	75 586
Personnel société		387 587	377 604
Personnel externe (apprenant)		-	6 000
Total Personnel en € HT		474 546	459 190

4- ANALYSE

Nature de la charge	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
Analyses réglementaires	50 873	41 545
Autocontrôle	46 611	42 729
Total Analyses en € HT	97 484	84 274

5- SOUS TRAITANCE

Nature de la prestation	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
Transport et traitement des boues	43 581	36 547
Peintures et réparation d'ouvrage	14 157	21 125
Entretien des espaces verts	16 626	16 636
Surveillance nocturne	4 794	5 170
Contrôle réglementaire	7 908	5 682
Nettoyage des ouvrages	16 400	6 394
Total Sous traitance en € HT	103 464	91 554



6- Engins et véhicules

	2014	2013
	Coût Annuel	Coût Annuel
Engins et véhicules SEPIG	34 687	37 637
Locations Engins et véhicules	1 983	3 321
Total Matériel en € HT	36 670	40 958

7-CHARGES DE RENOUELEMENT

	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
Fonds de travaux	191 762	195 572
Hors fonds de travaux	252 751	257 773
Total Renouveaulement en € HT	444 513	453 345

8-PROGRAMME AMELIORATIF

	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
programme amélioration de l'exploitant		
programme renouvellement amélioratif		
Total Amélioratif en € HT	-	-

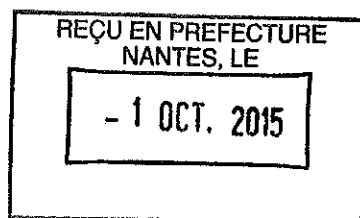
Montant intégré dans charges relatives aux investissements du domaine privé

9- MATERIEL ET FOURNITURES

Nature de la prestation	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
fournitures électromécaniques et hydrauliques	15678	29083
fournitures de consommables	25067	32674
Total Entretien en € HT	40 745	61 757

10- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION

Nature de la charge	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
télécommunications, poste et télégestion	34 078	33 199
Assurances	14 909	15 710
Location studio	5 616	5 590
communication	240	3 620
charges relatives aux investissements du domaine privé	63 631	62 837
Total Autres charges en € HT	118 474	120 946



11- IMPOTS LOCAUX ET REDEVANCES CONTRACTUELLES

Nature de la prestation	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
Impôt et taxes en € HT	71 393	105 210

12- FRAIS GENERAUX

Nature de la prestation	2014	2013
	Coût annuel	Coût annuel
Frais de structure		
Total Frais généraux en € HT	339 563	350 194

	2014	2013
CHARGES TOTALES _____	3 314 010	3 427 637
PRODUIT _____	9 417 403	9 649 612
<i>Exploitation du service : Produits SEPIG</i>	3 389 377	3 510 487
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	6 028 027	6 139 125
RESULTAT BRUT _____	75 367	82 850
IMPOTS SUR LES SOCIETES _____	25 120	27 614
RESULTAT NET _____	50 247	55 236

